

Procès-verbal du Conseil Municipal de DRUELLE BALSAC

Séance du 05 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le cinq septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de DRUELLE BALSAC s'est réuni à la mairie, 2 rue du Stade, sous la présidence de Patrick GAYRARD, maire.

Date de la convocation :	28 août 2024
Membres en exercice :	26
Présents :	18
Qui ont pris part à la délibération :	23

Etaient présents : Patricia BARTOLOZZI, Sébastien BOYER-MADRIERES, Carine CAYSSIALS, Emilie CHABRIER, Laurent COT, Anne FALGUEYRETTES, Mathieu FLOTTE, Marie-Claude FOURNIER, Serge FRAYSSINET, Patrick GAYRARD, Isabelle JOFFRE, Frédéric LATIEULE, Christian PEREZ, Bernard LESCURE ROUS, Jean-Paul REMISE, Aurélie SOUFLI, Philippe TABARDEL, Bruno TEYSSEDE

Absents et excusés : Mathilde ANDRE, Michel ALBESPY (pouvoir à Serge FRAYSSINET), Laëtitia CAYREL, Anne-Marie GARRIGUES, Damien MENEL (pouvoir à Carine CAYSSIALS), Elodie RIVIERE (pouvoir à Philippe TABARDEL), Aurélie SOUFLI (pouvoir à Marlène URSULE), Guillaume SOULIE (pouvoir à Frédéric LATIEULE)

Secrétaire de séance :

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Philippe TABARDEL a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 20 heures 30.

En ouverture de la séance, Monsieur Le Maire doit solliciter l'accord de l'assemblée délibérante pour :

- **Retrait à l'ordre du jour du point : 02- Tarif location salle communale Les Bastides**

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 04 juillet 2024

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 04 juillet 2024 est adopté à l'unanimité.

2. DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

Monsieur le Maire indique qu'en sa qualité de maire, il a pris en application des délégations de pouvoirs conférées par le Conseil Municipal par délibération en date du 25 mai 2020, les décisions dont l'objet est :

DC 2024-033	Achat de dix-sept ordinateurs portables pour les écoles au SMICA pour un montant de 10 098€ TTC	05/07/2024
DC 2024-034	Achat pour remplacement d'un vidéoprojecteur à l'école Druelle pour 1 994,45€ TTC	12/07/2024

DC 2024-035	Achat de livres et manuels scolaires pour l'école Druelle pour 1 454,73€ TTC	15/07/2024
DC 2024-036	Déclaration d'intention d'aliéner de UNAL Pierre - 115 impasse de la Carrière, Capdenaguet et cadastrés section E n°640, 641 et 992.	16/08/2024
DC 2024-037	Achat pour remplacement de panneaux de basket à la Sté TDSC pour un montant de 2 594,99€ TTC	26/08/2024

ORDRE DU JOUR :

- 01- Convention d'autorisation d'occupation du domaine public avec TOTEM France
- 02- Nouveau plan de financement travaux rénovation Complexe Sportif des Sources
- 03- Budget primitif 2024 : décision modificative n°1
- 04- Questions diverses

01 - Convention d'autorisation d'occupation du domaine public avec TOTEM France

Le Maire informe que nous avons été sollicités par Le Conseil département et les services de l'Etat dans le cadre du déploiement et de modernisation des réseaux numériques et téléphoniques sur le territoire. Afin de couvrir au mieux le territoire, il est proposé l'installation d'un « Point Haut » allée des Ormeaux pour le réseau de communication électronique.

Le dispositif de couverture ciblée permet d'identifier les zones pas ou mal couvertes et de demander à bénéficier d'une couverture 4G de qualité des différents opérateurs.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du dispositif de couverture ciblée de l'accord New Deal (Etat, Conseil Départemental, opérateurs). La zone de couverture a été identifiée par arrêté ministériel.

L'installation de cette nouvelle antenne relais, conduite par Orange en tant que chef de file, est un des engagements pris par les opérateurs auprès du Gouvernement et de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes dans le cadre du programme d'amélioration de la couverture en téléphonie mobile du territoire. Elle a pour objectif de permettre à vos administrés d'accéder aux services à très haut débit mobile dit 4G des opérateurs Orange, Bouygues Télécom, Free Mobile et SFR.

Une convention sera signée pour définir les conditions entre toutes les parties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

5 - votes CONTRE 7 votes - ABSTENTIONS

- Donne un avis favorable pour l'installation d'une antenne-relais, allée des Ormeaux, aux Bastides
- Autorise M. Le Maire à signer la convention avec TOTEM France

02 - Nouveau plan de financement travaux rénovation Complexe Sportif des Sources : actualisation de l'aide Fonds Vert

Le maire rappelle le projet de rénovation énergétique du Complexe Sportif des Sources afin de renforcer la performance environnementale en favorisant la décarbonation et les économies d'énergie.

Le Maire propose d'actualiser le plan de financement suite aux demandes d'aides financières auprès de l'Etat, et plus particulièrement le Fonds Vert.

ESTIMATION DES DEPENSES	
ETUDES :	179 200.00 €
Etudes et assistance à maîtrise d'ouvrage	171 200.00 €
Diagnostic énergétique	3 000.00 €
Etude de la charpente	5 000.00 €
TRAVAUX :	684 800.00 €
Isolation des murs extérieurs	
Suppression de la toiture actuelle en éverite	
Réfection de la toiture en bac acier	
Modification de la chaufferie	
Remplacement de l'éclairage par LED	684 800.00 €
Total H.T. études et travaux	864 000.00 €
TVA 20%	172 800.00 €
TOTAL T.T.C.	1 036 800.00 €

Le Maire présente le plan de financement prévisionnel :

PLAN DE FINANCEMENT			
		% / H.T. opération totale	% / T.T.C. opération totale
ETAT (DETR)	180 000.00 €	20.83 %	17.36 %
ETAT (Fonds Vert)	150 000.00 €	17.36 %	14.47 %
Région Occitanie	50 000.00 €	5.79 %	4.82 %
Conseil Départemental	150 000.00 €	17.36 %	14.46 %
Rodez agglomération	61 200.00 €	7.08 %	5.90 %
TOTAL SUBVENTIONS	591 200.00 €	68.43 %	57.02 %
COMMUNE DRUELLE BALSAC (Fonds propres / Emprunt)	272 800.00 €	31.57 %	26.31 %
F.C.T.V.A.	170 035.20 €		16.40 %
TOTAL TTC	1 036 800.00 €		100.00 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- Sollicite les subventions telles que mentionnées dans le plan de financement,
- Autorise M. le maire à signer tous les documents à intervenir suite à cette décision.

03- Budget primitif 2024 : décision modificative n°1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte à l'unanimité la décision modificative n°1/2024 du budget principal, comme indiqué ci-dessus.

DECISION MODIFICATIVE N°1/2024 – BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT				
DEPENSES		BP	REALISE au 21/08/2024	DM 1
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL				
60636	Vêtements de travail	2 000,00	4 153,15	3 000,00
6168	Autres assurances	16 700,00	17 235,06	535,06
6288	Service extérieurs	3 000,00	4 343,60	2 000,00
61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	20 000,00	13 098,85	3 000,00
012 - CHARGES PERSONNEL				
6218	Autre personnel extérieur	5 000,00	3 627,14	1 000,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION				
65888	Autres charges diverses de gestion courante	2,00	519,17	520,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES				
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	-	-	200,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		425 147,57	-	8 000,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT				18 255,06
RECETTES				
074 - DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS				
741121	Dotation de Solidarité Rurale	100 000,00	131 738,00	18 255,06
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT				18 255,06
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
2131	Constructions bâtiments publics	-	39 525,30	61 946,19
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	12 000,00	786,11	5 000,00
2183	Matériel informatique	15 000,00	5 996,64	3 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	61 946,19	1 944,00	- 61 946,19

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			8 000,00
RECETTES			
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	425 147,57		8 000,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT			8 000,00

La séance est levée à 22h15

Le secrétaire de séance,
Signé, Philippe TABARDEL
Acte dématérialisé



Le Maire,
Signé, Patrick GAYRARD
Acte dématérialisé

